

Forum : UNICEF

Problématique : Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crise sanitaire et de contraintes économiques et mondiales ?

Soumis par : France



L'Assemblée générale,

*Désireuse* d'éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans,

*Inquiète* que l'aide extérieure en faveur de la santé ait diminué de 30 % à 40 % par rapport à 2023 selon l'OMS, dans un communiqué de presse publié le 3 novembre 2025,

*Tracassée* que le nombre d'enfant « zéro dose » dépasse encore les 14 millions selon l'UNICEF dans un communiqué de presse publié le 15 juillet 2025,

*Alertée* par la désinformation grandissante engendré par l'IA et d'autres facteurs réduisant l'intention vaccinale, comme l'a montré l'expérience scientifique menée lors de la pandémie de Covid à l'initiative de la Fondation Descartes auprès de 4000 britanniques et 4000 états-uniens,

*Reconnaissante* du déploiement par l'OMS, l'Unicef et la Banque Mondiale de Gavi en Afrique, qui a permis l'intégration du vaccin contre le paludisme dans 24 pays depuis 2024,

*Préoccupée cependant* par le fait que, selon l'Unicef, le 24 novembre 2025, les vaccins antipaludiques ont seulement été intégrés dans le programme de 21 pays en Afrique,

*Gardant à l'esprit* que le vaccin anti-malaria intégré dans trente-huit des quarante pays à risques (Afrique et Amérique) ne couvre que 52 % de la population,

1. *Soutient* toutes les initiatives public-privé visant l'augmentation des investissements dans les milieux fragiles et humanitaires, comme Gavi qui est « en avance sur le calendrier pour atteindre la cible de 300 millions d'enfants vaccinés contre un éventail de maladies, et est en bonne voie pour atteindre ses cibles de 7 à 8 millions de décès évités et de 80 milliards de dollars US générés en gains économiques » ;

2. *Accorde* une aide exceptionnelle à l'Unicef pour permettre l'accélération de l'intégration de tous les pays du continent africain dans le déploiement cité ci-dessus ;

3. *Engage* les États membres, et, selon les cas, les administrations locales et régionales, à mettre en place des actions de prévention contre la désinformation dans le milieu médical, en faisant appel si besoin à l'OMS ou à l'Unesco ;

4. *Lance un appel* à la coopération des pays développés afin d'aider les gouvernements demandeurs à renforcer leurs services de santé, comme le prévoit l'article 2, alinéa c de la constitution de l'OMS, par l'intermédiaire de prêts monétaires et/ou matériel

5. Invite l'OMS, malgré les baisses budgétaires, à privilégier la vaccination des enfants.